

Avis concernant les dérives managériales

CHSCT du jeudi 28 mars 2019.

Les représentants des personnels au CHSCT-81 alertent les autorités sur le mal être inédit et grandissant des professeurs qui :

- se voient imposer par leur supérieur hiérarchique direct des décisions prises unilatéralement, souvent à l'encontre de l'avis des professionnels expérimentés que sont les enseignants. Ces derniers sont alors souvent contraints d'exécuter des tâches qu'ils considèrent comme dépourvues de signification ou inadéquates.

et/ou :

- doivent faire face à l'absence de décision de leur supérieur hiérarchique direct dans certaines situations (élèves perturbateurs, application de réformes) et sont ainsi mis en difficulté dans l'exercice de leur mission.

Les représentants des personnels au CHSCT-81 demandent donc :

- que les services académiques sensibilisent les chefs d'établissement et IEN à ces problématiques.

- que les services académiques encouragent les chefs d'établissement et IEN à être à l'écoute des experts de terrain.